



Casier judiciaire pour détention de cannabis ?

Par **nineplr**, le **07/01/2015 à 20:28**

Un ami s'est fait dénoncer pour détention de cannabis (1.8g).

Il a donc maintenant un casier judiciaire. Il se pose pleins de questions: ce que le casier va engendrer dans sa vie à présent, étant en bac pro, est ce que cela peut avoir un impact pour ses futurs stages?

Pour la recherche d'un employeur pour avoir une formation en BTS?

Est ce que il y a moyen de vider son casier judiciaire ? Il va passer devant un juge?

Comment éviter une amende et préférer les travaux d'intérêts générales?

Peut-il demander un avocat ou celui-ci ne pourra pas grand chose pour lui?

Quels sont les conséquences lorsque l'on est sous casier judiciaire ?

De plus, je viens de lire que le casier judiciaire n'est pas forcément rempli, qu'il peut "juste" y avoir rappelle à la loi... Pouvez vous m'en dire plus ?? MERCI

Par **aguesseau**, le **07/01/2015 à 20:34**

bjr,

toutes les infractions constatées ne figurent pas sur un casier judiciaire qui comporte 3 "cases" qui ne sont pas accessibles à tout le monde.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14710.xhtml>

un rappel à la loi n'est pas une sanction pénale et ne figure pas dans un casier judiciaire.

mais ce qui peut être le plus gênant c'est que votre ami va figurer pendant un certain temps

sur les fichiers de la gendarmerie ou de la police.

cdt

Par hitman 59000, le 21/01/2015 à 21:02

Bon soir oui le casier judiciaire peut nuire pour votre amis pour certaines profession fonction public par exemple oui autre donc si votre amis passe de à le juge il faudrait mieux pour lui qui ai avec un avocat pour qui fasse la demande de non inscription de la condamnation sur le casier judiciaire.